

Brèves

La France n'a pas encore signé

Cela fait plus d'un an que les États sont invités à adhérer au **Protocole à la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE)**, «*établissant une procédure de présentation des communications*», qui devrait permettre que l'examen des plaintes et des informations relatives à la violation des droits de l'enfant par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (voy. JDJ n° 317, septembre 2012, p. 48). Il n'entrera en vigueur qu'à la dixième ratification.

La France n'a pas encore apposé sa signature alors que 36 États l'ont déjà fait, et pas nécessairement les plus respectueux : Albanie, Allemagne, Andorre (dont le président de la RF est le co-prince), Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Cap Vert, Chili, Chypre, Costa Rica, Espagne, Ex République yougoslave de Macédoine, Finlande, Gabon, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Monténégro, Paraguay, Pérou, Portugal, Roumanie, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Slovaquie, Thaïlande, Turquie, Uruguay; dont trois l'ont déjà ratifiée : Gabon, Thaïlande et dernièrement l'Allemagne.

La France, patrie des droits de l'Homme, dont l'actuel ministre des affaires étrangères, **Laurent Fabius**, s'était fait chantre de la CIDE lorsqu'il était au perchoir de l'Assemblée nationale en 2000, en lançant la Mission parlementaire sur les droits de l'enfant, tarde à adhérer à un instrument essentiel à leur respect dans le monde... avec un président qui a mis la jeunesse au premier plan de ses préoccupations.

Pas fier !

Stéphane Hessel : paroles à retenir

«*Aux jeunes, je dis : regardez autour de vous, vous y trouverez les thèmes qui justifient votre indignation - le traitement fait aux immigrés, aux sans-papiers, aux Roms... Vous trouverez des situations concrètes qui vous amènent à donner cours à une action citoyenne forte. Cherchez et vous trouverez !*»

«*Aux jeunes, je suis venu leur dire : ayez la capacité d'indignation, voyez ce qui vous scandalise dans le monde et utilisez votre jeunesse et votre dynamisme pour lutter. Ne soyez ni indifférents, ni découragés, engagez-vous !*»



Photo : S. Hessel à la 3e édition de la Fraternity Cup 2012, organisée par la Voix De l'Enfant et Laureus Sport for Good (4/11/2012)

Enfants et peine de mort

On le sait, certains pays condamnent et exécutent encore des enfants... ou des personnes qui ont commis des crimes (ou des actes réputés tels) alors qu'elles étaient mineures.

Ainsi **l'Iran**, bien qu'ayant ratifié la Convention des droits de l'enfant pratique encore ce châtiment. Mais, selon Alireza Jamshidi, le porte-parole du pouvoir judiciaire, la peine capitale pour les mineurs n'est pas, en droit iranien, une exécution mais une «*réparation*» de la souffrance des victimes Si ce n'est que ça

C'est **l'Arabie Saoudite** qui fait parler d'elle ces derniers jours. Dans un communiqué, **Défense des enfants international**, dont le secrétariat est établi à Genève, «*dénonce fermement la condamnation à mort sept garçons en Arabie saoudite; parmi ces jeunes gens, au moins deux étaient mineurs au moment des faits.*»

Les auteurs présumés ont été condamnés en 2006 pour un cambriolage commis en 2005. Ils ont été privés de leurs droits à la défense: ils ont été condamnés sur la base d'aveux obtenus sous la torture et ils ont été privés d'assistance juridique et de la défense de leurs droits fondamentaux.

Le 8 mars, on apprenait que l'exécution a été reportée à la semaine suivante suite à une réunion entre les familles des auteurs présumés et le Roi.

Les organes des droits de l'Homme des Nations unies ont été alertés, ainsi que **Marta Santos Pais**, représentante spéciale du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants

Contre les droits de l'enfant...

La Résistance parentale panrusse, réunie par le «*patriote*» Sergueï Kourguinian entend faire barrage à la mise en place d'une justice des mineurs, un projet poussé par le gouvernement de Dmitri Medvedev et étayé par plusieurs projets de loi en 2012.

«*Il s'agissait de créer une juridiction spéciale, d'impliquer des militants de la société civile dans le difficile démêlage des dossiers de la délinquance juvénile, de la maltraitance des enfants, du sort des orphelins élevés en institution.*»

Ces derniers ont pour tuteur juridique le directeur ou la directrice de l'orphelinat. «Au cas où des abus sont perpétrés, la direction de l'orphelinat est seule habilitée à dénoncer ces abus devant la justice, autant dire qu'elle ne le fera pas», déplore Boris Altshuler, 75 ans, fondateur de l'association

Défense du droit des enfants. La mise en place d'une justice des mineurs aurait pu faire bouger les choses, mais les patriotes n'en veulent pas.

(...)

... contre l'offensive sur la famille

«*Pour Sergueï Kourguinian, l'apparition d'une justice des mineurs en Russie est la même chose que les bombardements de l'OTAN sur la Libye : «Utiliser de façon criminelle le droit des enfants, tout comme les droits de l'homme, pour envahir un pays souverain relève de la même démarche. L'offensive sur la famille est tout aussi dangereuse que l'intervention de troupes d'occupation sur notre territoire. Résistons !» Le modèle idéal, à ses yeux, c'est la Chine et la Corée du Nord, où «personne ne descend dans la rue pour mettre en doute la matrice culturelle nationale.*»

Cette grand-messe patriotique serait passée inaperçue sans la visite – «spontanée», fut-il précisé - de Vladimir Poutine. Le chef de l'État russe en profita pour confier ses doutes sur la justice des mineurs, sur la qualité de l'enseignement de la littérature.

Marie Jégo, «*Lettre de Russie*», Le Monde, 14/02/2013

UNICEF-France lance un questionnaire...

Une plateforme, **www.jeparledemesdroits.fr** est mise à la disposition du grand public pour qu'adultes, enfants et jeunes de toute la France puissent participer à la première consultation nationale des 6/18 ans sur la perception de l'exercice de leurs droits, proposée par l'UNICEF France, à l'instar de 70 «*Villes amies des enfants*», réparties sur 44 départements, qui se sont déjà engagées à répondre à cette consultation.

Cette plateforme propose de mettre en perspective la perception de la réalité de l'exercice de droits de l'enfant en France des adultes (parents, professionnels

Brèves

de l'enfance, élus, enseignants) avec celle des jeunes (12/18 ans) et des enfants (6/11 ans).

Le questionnaire, qu'il s'adresse à l'adulte ou à l'enfant, est un peu élémentaire, les thèmes tournant autour du sentiment de sécurité et l'entourage dont doit bénéficier l'enfant, dans le style «*je sais que j'ai droit à une famille et à être entouré et protégé*»; «*je me sens en sécurité dans mon quartier*»; «*À l'école, au collège ou au lycée, les autres enfants et jeunes me respectent quels que soient ma couleur, ma religion, ma culture ou mon physique (répondez par «oui vraiment», «oui plutôt» ou «non»)*».

... l'important est de participer

Toutefois, si nombre d'enfants et d'adultes de tous les milieux (et c'est important), répondent à ce questionnaire, on pourrait obtenir une image du sentiment partagé par les enfants et les parents sur l'existence des droits de l'enfant et comment ils existent dans la pratique. La démarche inclusive et participative de l'étude est tout aussi importante que ses résultats. Ainsi, chacun peut s'exprimer, jusqu'au 15 juin prochain.

L'étude a été préparée par l'UNICEF, le centre de recherche UNICEF Innocenti, Childwatch, le CERG et l'Université de New-York. Déployée dans onze pays en 2010, elle a été «*testée et approuvée*» par cinq «*Villes amies des enfants*» en France. Elle a, depuis, été adaptée à la réalité sociale, sociétale et territoriale française pour être proposée à l'ensemble du réseau des collectivités partenaires de l'UNICEF France.

www.unicef.fr

«Priorité jeunesse»...

Lancée le 21 février dernier par le **premier ministre**, cette politique s'articule autour de 13 chantiers déclinés en 47 mesures :

- créer un service public d'information, d'accompagnement et d'orientation qui réponde à la diversité des besoins des jeunes;
- promouvoir la réussite de tous les jeunes en luttant contre le décrochage;
- améliorer la santé des jeunes et favoriser l'accès à la prévention et aux soins;
- faciliter l'accès des jeunes au logement;
- favoriser l'accès à l'emploi des jeunes;
- sécuriser les parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes;
- favoriser le parcours de réinsertion des jeunes détenus ou faisant l'objet d'une mesure judiciaire;
- favoriser l'accès des jeunes aux sports, à l'art, à la culture et à une offre audiovisuelle et numérique de qualité;
- développer la culture numérique et l'accès des jeunes aux nouveaux métiers de l'internet;
- accroître et diversifier la mobilité européenne et internationale des jeunes;
- promouvoir et valoriser l'engagement des jeunes;
- renforcer la représentation des jeunes dans l'espace public;
- conforter le lien entre les institutions et les jeunes et lutter contre les discriminations.

Pour en savoir plus : http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/dossier_de_presses/dossier_de_presse_cij.zip

... la FNARS critique...

La Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS) félicite «*la démarche interministérielle de cette politique et la volonté de placer la jeunesse comme une priorité dans l'action de chacun des ministères ainsi que sur les territoires*», elle souligne aussi que «*la volonté de favoriser la participation des jeunes aux débats publics, constitue notamment une avancée positive*».

Toutefois, elle constate...

«*Cependant, alors que les jeunes sont les premiers touchés par la crise économique (taux de pauvreté de 23 % pour les moins de 25 ans) et le chômage de masse (24 %), les mesures présentées ne permettront pas d'inverser réellement cette tendance dramatique.*

Elles reprennent celles déjà annoncées dans le Plan quinquennal contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale fin janvier, sans leur donner, comme nous l'attendions, une dimension véritablement opérationnelle avec notamment un calendrier clair, des priorités d'actions et des moyens financiers en adéquation avec tous les constats formulés.»

... le manque de moyens

«*Ce programme non budgété ne répond pas non plus aux questions fondamentales de l'absence de ressources des jeunes sans soutien familial qui ne sont ni en emploi ni en formation et de l'accompagnement social des jeunes majeurs en rupture qui en ont besoin. La garantie jeune constitue certes une avancée mais elle concerne un public encore trop restreint.*

Sans l'accès, pour les jeunes, à un droit effectif à la formation tout au long de la vie, articulé avec des ressources, évolution également défendue par la FNARS, ceux qui ne rentrent pas dans ce dispositif restent de fait dans une précarité inacceptable. Des ressources pour tous les jeunes contribueraient à rendre effectif le principe souligné par le rapport d'un accès des jeunes au logement de droit commun.»

Communiqué du 25 février 2013 (www.fnars.org).

On serre la vis...

Les collectivités locales vont prendre de plein fouet la baisse de leurs dotations : moins 1,5 milliard en 2014, et rebelote 2015. Avec les autres réductions, cela devrait faire 4,5 milliards d'euros en moins issus des caisses de l'État, désormais destinés au «*crédit d'impôt compétitivité*».

Qui va trinquer ? *A priori*, les communes et les intercommunalités dont les dépenses ont cru entre 2002 et 2011 de 16 milliards d'euros; pas simple à faire avaler à un an des élections municipales et dix-huit mois de la moitié du Sénat, occupé par une majorité de barons locaux.

Selon **Claudy Lebreton**, président de l'Assemblée des départements de France (ADF), les conseils généraux vont aussi être mis à contributions : «*Les associations sportives et culturelles risquent également d'être amputées. Et, derrière, ce sont aussi des centaines de milliers d'emplois*»... et les élections cantonales auront lieu en 2015.

... et on devra trouver des financements...

Qu'en sera-t-il des budgets départementaux de la **protection de l'enfance** dont le fonds national sensé compenser les charges

Brèves

nouvelles depuis 2007 n'est tout simplement plus doté par la loi de finance 2013 ?

Déjà les départements s'étaient fait rouler dans la farine par les gouvernements précédents, au point que certains en appelèrent au Conseil d'État (C.E. 30 décembre 2009, n° 325824; JDJ n° 292, février 2010, p. 47) pour que l'État alimente ce fonds, ce qu'il fit chichement par un décret publié le 18 mai 2010 (voy. «*On touche le fonds ?*», JDJ n° 296, juin 2010, p. 3).

Maintenant, les départements se disent «*exsangues*», incapables d'assurer toutes les missions sociales dont ils sont investis, et, on ne le sait que trop bien, font notamment supporter le poids des restrictions sur les mineurs isolés étrangers dont ils doivent assurer la charge, de par la loi.

... en prenant les MIE en otages

Le prix à payer par les MIE (mineurs isolés étrangers) est bien lourd, contraints de loger à rue, d'aller jusqu'à demander l'asile de nuit à des commissariats complaisants, comme cela se fait à Amiens (Somme)... attendant un accueil improbable par l'ASE ou une ordonnance d'un juge des enfants dont les délais de décision ne font que s'allonger sous tous les prétextes.

La ministre de la justice s'est emparée du dossier et tente une négociation avec les départements pour répartir ceux qui seraient «*en surnombre*» en certains lieux vers d'autres départements (voy. nos éditions préc. : JDJ n° 321, janvier 2013 et n°322, février 2013).

Le groupe de travail veut aboutir à un projet de circulaire, qui prévoit la prise en charge financière par l'État des cinq premiers jours d'accueil des mineurs étrangers isolés, période nécessaire à l'évaluation par le conseil général de leur situation.

Il appartiendrait ensuite au parquet d'orienter le jeune reconnu mineur vers un service d'aide sociale à l'enfance, selon un système de répartition nationale, en dépit des règles exigeant que l'enfant compare devant le juge des enfants pour qu'une telle décision soit prise à son égard.

Cependant les départements attendent toujours d'autres garanties sur la prise en charge des MIE... comme le suggérerait le **Défenseur des droits** dans ses recommandations, par une section dédiée au sein du Fonds national de financement de la protection de l'enfance... qui n'est plus financé.

Au cabinet de la garde des Sceaux, on précise que le projet de circulaire «*n'est pas finalisé et ne pourra l'être qu'après validation du Premier ministre à une date qui reste à déterminer*», selon les ASH (n° 2799 du 01/03/2013).

La PJJ dans tous ses états...

Cela tombait au plus mauvais moment que *Le Monde* publie deux pages sur l'état de la Protection judiciaire de la jeunesse à la veille de l'ouverture des **Assises de la protection de l'enfance** au Mans, où elle était présente en force («*Le lent naufrage de la protection judiciaire de la Jeunesse*», 10/02/13 dans lequel F. Johannès décrit en forçant le trait les difficiles restructuration, les effets de la RGPP, la gestion des relations humaines désastreuse, l'orientation vers le «*tout répressif*», etc.).

Jean-Louis Daumas, le DPJJ, répondait dans le même journal «*Il y a un cumul de difficultés qu'il faut analyser, nous allons faire appel à un cabinet d'audit externe. Notre posture, c'est l'humilité, nous allons nous faire aider pour y voir clair*».

... sens dessus dessous...

Le numéro du 22 février des ASH remettait le couvert : une direction pléthorique («*près d'un quart des quelque 8 500 agents*»), «*80 % des personnes reçues en consultation ont signalé une situation de mal-être au travail*», «*stress lié à la charge de travail*», «*agressions physiques et verbales pour les éducateurs*», «*dévalorisation*», «*absence de soutien hiérarchique*», «*perte des valeurs et du sens du travail*», «*manque de visibilité des orientations de l'institution*», «*turnover*», «*formations insuffisantes*», etc..

On pourrait aussi évoquer la menace de sanction contre un directeur territorial se plaignant de la préparation de son remplacement sans en avoir été informé, qui lui a été communiquée après qu'il ait adressé un courrier à la Garde des sceaux, sollicitant autant de transparence dans les nominations à la PJJ que dans l'institution judiciaire.

Panique sur le Titanic ? Il reste que la PJJ demeure une institution qui prend en charge quelques 165 000 enfants par an dont quelques 11 000 sont «*placés*» dans ses établissements ou dans ceux du «*secteur habilité*»; que la qualité de ses agents, de ses travailleurs sociaux et de ses éducateurs reste appréciable et qu'elle dispose d'un établissement de formation de qualité... améliorable (l'ENPJJ sise à Roubaix).

Tout n'est donc pas encore perdu... corps et biens, comme le souligne **Jean-Pierre Rosenczweig** dans ces colonnes (p. 17), reconnaissant toutefois qu'elle a le «*blues*».

... avec parfois de la castagne

Les ASH en ajoute une couche en contant quelques mésaventures «*Dans un foyer de la région parisienne qui fonctionnait bien jusqu'ici l'arrivée d'un gamin au comportement particulièrement violent qui relevait plutôt de*

Ça s'appelle «fouter la panique»

Les aubus vont bientôt être décorés des jolies images ci exposées :



Qu'y voit-on ? Un gamin qui fait une drôle de tête; en regardant bien, on remarque le bleu au-dessus du coude, à moitié caché par la manche de son t-shirt, idem sous le col. La gamine, elle, fait moins la tronche, elle a un peu



l'air d'être en catalepsie; on devine un trou dans sa jupe, à hauteur de la cuisse, laissant apparaître... un bleu.

Que lit-on comme message ? «*Quand un enfant n'appelle pas, c'est à vous d'appeler : 0800 05 1234*». Cela ne doit pas un être un numéro surtaxé... Encore heureux que ce ne soit pas le 119 qui s'y colle, Marie-Paule Martin-Blachais, directrice du «*GIP Enfance en Danger*» en deviendrait folle.

Le cerveau servile du publiophile (contraire du publiphobe) aura enregistré qu'à chaque fois qu'il croise un gamin ou un gamine avec un bleu, il faut appeler... sauf à lui demander s'il ne l'a déjà fait.

Conseillons à «*Enfance et partage*», auteur de cette heureuse (?) initiative, de prévoir quelques renforts pour l'été, lorsque les «*gens responsables*», passant à proximité des plaines de jeu, ou des retours des centres aérés et autres camps de vacances constateront l'horreur des corps tuméfiés.

Pour se décoincer de ce genre de panique, on peut visiter l'excellent site belge francophone : <http://www.yapaka.be/tous/page/parents-bonheur-la-protection-totale-de-vos-enfants>

Brèves

structures de soins a créé une ambiance telle que la moitié des jeunes ont fugué et que les personnels sont complètement déstabilisés», illustre Alain Dru [secrétaire général de la CGT-PJJ].

Le centre éducatif renforcé d'Eup (Haute-Garonne), géré par une association, vient de fermer ses portes sur ordre du préfet du département, après une série d'agressions survenues sur fond de tensions au sein de l'équipe.

Le 10 février, un incendie provoqué par plusieurs pensionnaires a mis temporairement le CEF public de Mont-de-Marsan «hors service».

On pourra y ajouter le sentiment de gâchis qui ressort du bilan des centres éducatifs fermés (CEF) réalisé par le SNPES-PJJ que nous publions en page 20.

Enfants gardés à vue

Le rapport du **Contrôleur général des lieux de privation de liberté** – dont nous reproduisons la partie relative aux CEF (p. 28) recèle aussi de quelques constatations cocasses, notamment sur les mineurs gardés à vue dans les commissariats (on relira avec intérêt «*Baba et ses amis au commissariat*», JDJ n° 319, novembre 2012, p. 9) :

- droits spécifiques ignorés (avis aux parents de la décision de placement en garde à vue, examen médical des mineurs de seize ans);
- défaut de cellule spécifique, sans aménagements nécessaires.

Pour les fins de garde à vue, c'est parfois compliqué : «*Si, fort heureusement, les fonctionnaires et militaires gardent auprès d'eux les mineurs dont la garde à vue a pris fin, pour les remettre eux-mêmes à leurs parents, ou aux personnes investis de l'autorité parentale (éducateurs), les conditions de cette attente sont*

aléatoires.

Il a été trouvé un lieu dans lequel le mineur attendait menotté à un banc dans la salle d'arrivée des personnes placées en garde à vue; dans un autre, les mineurs sont placés, enfermés, dans un réduit sans toilette ni aération. S'il existe naturellement des difficultés matérielles à régler ce genre de situations, leur caractère prévisible doit faire obstacle à des traitements inacceptables».

<http://www.cglpl.fr>; le rapport va être publié prochainement chez Dalloz.

Enfants à l'école

«Il n'y a pas si longtemps, les nouveaux travailleurs immigrés arrivés en France vivaient avec leur famille dans des bidonvilles. Leurs enfants ont été scolarisés car un principe anime notre république, celui de voir tout enfant sur le sol français accéder à l'école de la République. Aujourd'hui, les bidonvilles refleurissent. Notre pays est responsable de tous ses enfants qui doivent être respectés dans leur dignité».

Celle qui s'exprime ainsi est ministre de la République, chargée de la Réussite éducative, **George Pau-Langevin** (Libération, 19/02/13), et elle ajoute : «*C'est à l'intérieur de l'école que l'enfant rom tissera des liens avec d'autres camarades, c'est à l'intérieur de l'école qu'il se sentira égal avec ses camarades dès lors qu'il usera du français car la maîtrise de la langue est le début de l'intégration. Elle ouvre au partage d'expériences et à l'écriture d'une histoire commune. En tant que ministre déléguée chargée de la Réussite éducative, cette action en faveur de l'insertion scolaire des enfants roms est directement liée à la raison d'être de mon propre engagement politique».*

Message reçu 5 sur 5...

... par son «camarade de parti», **Stéphane Raffali**, maire de Ris-Orangis qui, dès le 12 février s'était résolu à scolariser les enfants roms qu'il parquait dans un gymnase au prétexte qu'il n'y avait pas de place dans l'école de sa commune, malgré les dénégations de la direction de l'établissement et les avertissements de l'inspection d'académie.

Il aura aussi fallu que **Dominique Baudis**, interpellé par les associations, pousse une «*guelante*» pour que l'édile local se résolve à ne pas laisser ces enfants dans ce «*lieu provisoire*», puisqu'il faisait tout pour tenter d'expulser le «*campement*» de sa commune.

École anxieuse...

L'école est un milieu favorable au développement de la dépression juvénile. Sept élèves interrogés sur dix expriment des préoccupations scolaires et un élève sur deux des difficultés d'ordre psychologique. 7 % peuvent être considérés cliniquement dépressifs.

L'Agence régionale de santé d'Île-de-France interprète les résultats d'une étude portant sur le bien-être des lycéens, publiée ce lundi 21 janvier, à l'occasion du bilan du dispositif de prévention «*Fil'Harmonie*», lancé à titre expérimental dans 38 établissements de l'académie de Paris au cours de l'année 2011-2012.

Selon le **docteur Alain Brunot**, «*les jeunes ayant un potentiel dépressif ne se soignent pas*». Près d'un sur cinq ne reçoit aucun traitement et 70% des cas cliniques sont soignés avec «*des vitamines et des traitements homéopathiques*». Du fait de l'automédication, 60% n'ont recours à aucun professionnel de santé, quelle que soit la gravité de leurs symptômes. «*Les élèves reconnaissent rarement*

leurs difficultés de peur d'être stigmatisés», signale le praticien.

Le **professeur Jean-Claude Colliard**, président de la Fondation santé des étudiants de France (FSEF) alerte : «*le stress et la crainte de ne pas réussir vont devenir de plus en plus forts*». Un véritable cercle vicieux risque de s'enclencher, les difficultés scolaires redoublant les souffrances psychologiques. «*Dans un système scolaire aussi concurrentiel, il est essentiel de mettre en place des outils pour repérer les difficultés psychologiques des élèves*».

... cherche remède...

Afin de remédier aux difficultés ressenties par les enseignants du second degré face au «*désengagement scolaire*» de certains élèves, le dispositif «*Fil'Harmonie*» invite les personnels éducatifs et médicaux à mettre en commun les informations dont ils disposent.

Pour chaque cas identifié, un référent de l'établissement (proviseur, CPE, enseignant ou médecin scolaire) est mis en relation avec une psychologue et un psychiatre. Les solutions envisagées sont exposées au cours d'une réunion de médiation qui réunit l'élève, la famille, le service éducatif, le service pédagogique, voire des établissements médicaux externes à l'établissement scolaire.

Développé à titre expérimental en 2011-2012, le dispositif y a été reconduit et pourrait être mis en place dans l'Académie de Créteil.

Du côté de l'enseignement technique et professionnel, certains sont rodés au repérage des élèves en difficulté, d'autres n'ont pas encore les réflexes nécessaires. En particulier, les lycées techniques et professionnels semblent se mettre plus difficilement en relation avec des acteurs extérieurs.

Brèves

Selon le bilan de l'année d'expérimentation du dispositif, «les comportements agressifs se retrouvent à 75 % dans les filières professionnelles». L'anxiété massive y est aussi «plus importante qu'en filière générale».

C'était dans *ToutÉduc* du 22 janvier 2013 (www.touteduc.fr).

... et la médecine scolaire attend

«Notre système date de l'après-guerre. Nous devons réorganiser la médecine scolaire et définir précisément ses missions. Il faut à la fois recruter et attirer les jeunes vers la profession, recentrer les missions des médecins et définir de grands axes prioritaires.

Nous avons demandé au ministère de l'Éducation nationale de travailler là-dessus. Il nous a répondu qu'il souhaite engager une approche globale de politique de santé de l'enfant, et non pas par mission. C'est-à-dire en prenant en compte l'ensemble des besoins des élèves, différents selon les zones géographiques et les populations. C'est plutôt positif.

... la priorité aux enfants en difficulté

(...) Nous considérons comme prioritaires les enfants en difficulté, c'est-à-dire en situation de handicap, ceux qui nécessitent un protocole d'accueil individualisé (PAI), en souffrance psychique, ou encore ceux qui n'ont pas accès aux soins parce qu'ils sont dans des zones de désert médical. Aujourd'hui, nous avons un catalogue de missions et c'est au médecin de définir les priorités au coup par coup. Nous pensons qu'il faut substituer au «tout systématique», un ciblage des élèves en difficulté.

Les médecins sont parfois sol-

licités pour des missions qu'ils pourraient déléguer à d'autres acteurs de la santé scolaire. Ils sont souvent très pris par des tâches administratives qui pourraient être effectuées par une secrétaire, par exemple tout le travail de mise en œuvre d'un PAI [protocole d'accueil individualisé]. Il faut que toute la communauté éducative s'engage dans un projet de promotion d'éducation à la santé».

Propos du docteur **Corinne Vaillant**, secrétaire générale du SNMSU, syndicat UNSA des médecins scolaires, recueillis par Judith Veil (www.touteduc.fr).

Refondation de l'école...

La Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), a accueilli favorablement les amendements retenus en commission de l'Assemblée nationale sur le projet de loi d'orientation et de programmation pour l'école.

«Elle y a retrouvé plusieurs de ses propres propositions faites aux députés, notamment sur l'interdiction effective des devoirs à la maison, la reconnaissance du rôle du secteur associatif et de l'éducation populaire, le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde professionnel pour tous les collégiens, la nécessaire évolution du rythme de l'année scolaire, ou encore la reconnaissance d'une pédagogie active et différenciée».

... satisfecit... mais...

Elle souhaite cependant que soient également inscrits dans la loi à venir :

- que les usagers et des collectivités territoriales soit représentés dans le Conseil national de l'évaluation;
- la suppression effective du redoublement;

- la création d'un comité de pilotage des activités périscolaires et d'un véritable service public de la restauration scolaire;

- que soit rendue obligatoire la formation initiale et continue de tous les professionnels de l'éducation dans les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE);

- qu'il soit accordé un statut aux représentants de parents d'élèves;

- que soit modifié le «service minimum d'accueil» (SMA) pour qu'en cas d'absence d'un enseignant, et en attendant de son remplacement, l'élève soit pris en charge par le personnel éducatif et non par un agent de la collectivité territoriale;

- que soit instaurée l'obligation de scolarité dès 3 ans;

- qu'une Commission d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) des élèves soit créée dans toutes les écoles et tous les établissements;

- et que l'article 12 de la convention internationale des droits de l'enfant soit intégré dans le code de l'éducation (droit de l'enfant d'exprimer librement son opinion et d'être entendu sur toute question l'intéressant).

www.fcpe.asso.fr

... marre du non remplacement

La Seine-Saint-Denis est décidément un lieu qui cumule toutes les guignes. La FCPE s'en émeut, avec un «Collectif des parents citoyens» exaspérés par les absences non remplacées et par les classes sans enseignants, même quand on le savait (congé de maternité, p. ex.).

Occupation des locaux, nuit des écoles, opération visite médi-

cale gratuite (pour dénoncer le manque de médecins scolaires), ils se manifestent dans ce département durement touchés par les coupes dans l'Éducation nationale opérées par le gouvernement précédent.

«Les raisons de ce qui est ressenti comme une nouvelle discrimination sont connues. Avec relativement peu de diplômés, la Seine-Saint-Denis manque d'enseignants issus du département. On y nomme en priorité des débutants qui n'ont qu'une idée en tête - partir - dès qu'ils auront assez d'ancienneté pour être mutés. De plus, ces jeunes profs sont souvent des femmes et ont des enfants. Comme elles habitent loin - 85% hors du département -, la plupart prennent le maximum de congé autorisé. Enfin, les «brigades de remplacement» ayant fondu sous Sarkozy, la pénurie de profs est quasi structurelle».

Libération, 27/02/13

La musique ne fait pas qu'adoucir...

Selon une étude canadienne «Les jeunes qui participent à un programme de musique structuré ont un plus haut taux de diplomation [ça, c'est un québécoisisme] et vivent moins d'exclusion sociale».

Selon **Jonathan Bolduc** (université d'Ottawa), 82 % des enfants qui participent à un tel programme obtiennent leur diplôme, comparativement à 68 % qui n'ont pas eu cette chance et ils sont deux fois moins victimes d'exclusion sociale.

Le chercheur a notamment suivi une centaine d'élèves de maternelle et a constaté qu'ils améliorent notamment leur mémoire immédiate des chiffres et leur mémoire spatiale.

Un bon morceau de *Metal* au cours de physique et ça repart !

Brèves

Merci à ToutÉduc d'aller chiner ces informations (www.touteduc.fr); pour l'étude : <http://www.tfo.org/forum-education/>).

... la philo aussi

Les Francas du Bas-Rhin pratiquent la philosophie dès l'école élémentaire. «*Philo en fête*» a permis aux enfants de présenter leurs réflexions lors de fêtes de quartiers et de débattre avec le public.

Claude Escot, président des Francas d'Alsace, a répondu aux questions de ToutÉduc dont nous livrons un passage :

«*Il faut absolument rappeler qu'en philosophie, il n'y a pas de «bonne réponse». Notre enseignement permet aux enfants de développer des compétences dans deux domaines : la citoyenneté et la réflexion philosophique.*

La citoyenneté, c'est-à-dire apprendre à penser par soi-même, avoir confiance en soi, savoir écouter l'autre, réinterroger son point de vue par rapport au point de vue de l'autre. Quand on travaille sur la citoyenneté, il ne s'agit pas seulement d'apprendre à voter, mais d'acquérir des compétences sociales indispensables, comme se forger une opinion raisonnée, interroger, réagir...

La réflexion philosophique apprend, elle, à conceptualiser, en travaillant sur les représentations et les définitions. Nous pouvons par exemple discuter de «Qu'est ce que la beauté ?».

Les enfants apprennent aussi à argumenter, à justifier leurs points de vue, au lieu de dire la première chose qui leur passe par la tête, et à problématiser, c'est-à-dire à généraliser une question ou une affirmation de la vie courante.

Avec les enfants, nous abordons de nombreuses questions que tout le monde se pose : «Qu'est

ce que la beauté ?», «Qu'est ce que vivre ensemble ?», «Vaut-il mieux être une fille ou un garçon ?», «qu'est ce qu'un ami ?», etc.».

Base élèves et autres fichages

On se souvient que le Conseil d'État avait recalé les **traitements de données** «*Base élèves du 1^{er} degré*» et «*Base nationale des identifiants élèves*» (BNIE) afin d'assurer leur conformité à la loi «*informatique et libertés*» du 6 janvier 1978 (CE, 19 juillet 2010, n^{os} 317182 et 323441 et CE 19 juillet 2010, n^o 334014).

Une enseignante citoyenne nous livre ce témoignage : «*Ayant une petite-fille en classe de 3^{ème}, j'ai demandé aux parents de guetter si l'INE (identifiant national des élèves) apparaissait sur l'un ou l'autre des documents envoyés pour elle, et ils m'en ont donné deux:*

- *l'un intitulé «Confirmation d'inscription au DNB» (Diplôme national du Brevet) session juin 2013 : cette fiche comporte : «Nom, prénom, Nationalité, date de naissance, Identifiant National (INE), handicap, N^o d'inscription». Dans cette fiche, tout a été rempli par l'administration, donc l'INE figure là (10 chiffres et une lettre). Je n'oublie pas que le DNB enregistre toutes les compétences... faut voir si les résultats porteront l'INE;*

- *l'autre intitulée «Fiche de dialogue pour l'orientation à l'issue de la classe de troisième», le premier cadre est celui de l'identification de l'élève, et comporte : «Nom et prénom de l'élève, Numéro d'identification de l'élève».*

«*Comme les parents avaient noté l'INE sur la feuille du DNB, ils l'ont recopié dans ce cadre, et porté à l'administration. Ils ont demandé si le N^o recopié était bien l'INE, ce qui leur a été confirmé.*

Il est pour moi extrêmement inquiétant. BNIE est en cours de constitution d'un fichier national de tous les enfants français.

Désormais pour passer le brevet, une fiche avec l'identifiant national, la nationalité, et éventuellement le handicap, circule sans que cela ne pose souci à quiconque. Je trouve ce fichage liberticide, potentiellement très dangereux pour l'avenir d'une société accordant aux enfants des droits réels».

Discrimination...

Propos et discours mille fois entendus : «*les filles réussissent mieux à l'école que les garçons*»... et pourtant...

Apparemment, cela ne ressort pas de tests standardisés en lecture, en mathématiques et en sciences. Les résultats ont été mis en relation avec les affirmations des enseignants au sujet du progrès des élèves. Les données ont mis en lumière que la distinction entre les genres naît très tôt et apparaît toujours en faveur des filles. Pour chaque matière, les garçons sont présentés par des notes inférieures à celles que leurs tests auraient annoncées.

L'University of Georgia et la Columbia University mentionnent dans cette étude que certaines attitudes chez les filles pourraient mener les enseignants à leur donner de meilleures notes qu'aux garçons.

Il semble que la compétence qui importe le plus lorsque vient le temps de noter les étudiants réside dans ce que les chercheurs appellent «*les approches envers l'apprentissage*». Ces approches permettent de déterminer l'attitude générale des enfants lorsqu'ils sont en situation d'apprentissage. Six éléments sont à considérer : le degré d'attention de l'élève, la persévérance de l'élève à la tâche, la détermination à apprendre, l'indépendance de l'élève, la flexibilité, l'organisation.

<http://www.uga.edu/>

... contre les garçons

«*Très tôt, les jeunes garçons s'estiment académiquement inférieurs aux filles et ils croient que les adultes pensent de la même manière. Ces stéréotypes*

négatifs envers les garçons peuvent nuire à leurs rendements académiques. D'autre part, les persuader que les filles et les garçons sont égaux académiquement est susceptible de les aider à réussir».

Telles sont les conclusions d'une nouvelle recherche publiée dans la revue **Child Development**, menée par l'Université du Kent. Celle-ci visait à déterminer les causes de la sous-performance des garçons à l'école.

Bonny L. Hartley, responsable de la recherche, explique que «*[...] la performance des gens souffre lorsqu'ils pensent que d'autres peuvent les percevoir d'une façon négative, que ce soit par des stéréotypes raciaux, de classes sociales ou autres stéréotypes sociaux, tels que ceux liés au sexe*».

Hartley a effectué trois études auprès d'élèves caucasiens d'Angleterre, qui visaient à évaluer le rôle des stéréotypes concernant le sexe des élèves. Il a constaté qu'à partir d'un très jeune âge, les enfants pensent que les garçons sont académiquement inférieurs aux filles. De plus, les études réalisées suggèrent que les enfants croient que les filles se comportent mieux, ont un meilleur rendement et comprennent leur travail plus que les garçons.

«*Dans de nombreux pays, les garçons traînent derrière les filles à l'école*», stipule Hartley. «*Ces études suggèrent que les stéréotypes négatifs sont acquis dès les premières années d'école primaire. Toutefois, il est possible d'améliorer la performance des garçons et ainsi combler le fossé entre les sexes, en véhiculant des messages égalitaires en s'abstenant de pratiques telles que la division des classes en fonction du sexe*».

<http://www.kent.ac.uk/psychology/childdevelopmentunit/index.html>